

COMPTE RENDU DU COMITE DIRECTEUR DU MARDI 15 JANVIER 2013

Excusés : BRETON Jacques – CERISIER Patrick – MUZARD Jacques – NORMAND Loïc

1° APPROBATION DES COMPTES RENDUS DES 15 NOVEMBRE & 6 DECEMBRE 2012

- Compte rendu du 15 novembre : **Janine DUCRUET** demande des précisions sur le budget de l'Ecole d'Aventure lors du Camp d'Eté. *Jacques PIETU* répond qu'il relève d'un compte différent.

Approbation du Comité Directeur

- Compte rendu du 06 décembre : **Raymond BERUARD** souhaite un groupement des activités et des services concernant le Tableau des Responsables d'Activités.
- **Janine DUCRUET** demande leurs impressions de première réunion aux nouveaux membres du Comité Directeur : **Jean Claude PERFETTI** précise que l'ambiance était tendue. **Janine** s'interroge sur le sujet du Biclope qui devait être mis à l'ordre du jour, suite à la demande de **Jacques MUZARD** lors de la dernière réunion. **Jacques PIETU** a envoyé ses voeux à madame la Maire de Veyrier en précisant l'enjeu sur le site d'escalade. Il est par ailleurs à l'écoute des observations et des remarques. **Jean CHEVASSU** et **Olivier BONNAZ** estiment que les problèmes doivent être exprimés lors de discussions, sans être pris sur le plan personnel.

2° PRESENTATION DE LA NOTE D'ORGANISATION DES COLLECTIVES (avec les mises à jour sur l'intervention de professionnels)

René DELIEUTRAZ intervient sur les prestations des guides et la participation financière des adhérents. Une exigence de formation est inscrite sur la note, il souhaite que pour les Ecoles de Glace et de Neige en alpinisme, nécessaires pour la sécurité des participants, le Club prenne en charge financièrement, le guide, comme cela existait jusqu'à présent. Pour **Janine DUCRUET**, les bases de la sécurité doivent être gratuites.

Jacques PIETU précise que cette décision repose sur le principe d'une égalité de traitement sur l'ensemble des activités. Cela permettra aussi d'augmenter le nombre de journées de guides pour l'ensemble du Club.

René CHRISTIN ajoute que la règle est unique et doit s'appliquer sur l'ensemble des activités. Actuellement, le remboursement de l'initiateur, qui prend en charge financièrement sa formation, n'est effectif qu'en cas de réussite à l'issue de son brevet. **Raymond BERUARD** précise que sur l'offre de formation de la Fédération, certains adhérents considèrent cela pour l'encadrement et d'autres pour des fins personnelles. Dans ce dernier cas, le paiement par l'adhérent est intégral.

Pour **Jean CHEVASSU**, les formations CPM s'adressent à tous les adhérents, qui financeront à 50 %. **René DELIEUTRAZ** insiste sur le fait que le budget doit être présenté au préalable au participant. **Raymond BERUARD** décline le fait qu'une intervention de guide se prépare avant, afin de déterminer les contenus. **Pascal SANCTUS** avait en effet considéré qu'un guide n'est pas forcément nécessaire pour les Ecoles de Glace. **François BERUARD** indique que le paiement va peut être sélectionner la motivation des adhérents.

Janine DUCRUET demande ensuite un certain nombre de précisions sur des formulations de la note (paragraphe 7) : « NOTA : Lorsqu'un transport en commun est utilisé et qu'il aurait pu être réalisé en voiture, il est assimilé à du covoiturage ». Explication donnée par **Raymond BERUARD**

« L'encadrant peut demander des arrhes à l'inscription. En cas d'annulation ou de non participation, ceux-ci (déduction faite des frais engagés) pourront être remboursés avec bon sens » La notion de « bon sens » pose question. Une reformulation sera proposée.

« Afin de faciliter la participation des jeunes aux sorties Club, le CAF prend à sa charge 50 % de ses frais à savoir : sa contribution aux frais de l'encadrement. Une reformulation sera proposée.

« La possession, par chaque participant d'un téléphone mobile est fortement recommandée et pourra être exigée pour certaines activités ou courses » (paragraphe 5). **Jacques PIETU** précise que l'on peut inciter les participants à emporter un portable dans le sac à dos.

La dernière question de **Janine DUCRUET** porte sur la visibilité de certaines activités au Club, comme le Canyon. **Jacques PIETU** indique que l'ensemble des activités sont ouvertes aux cafistes.

3° PARTICIPATION A L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA FFCAM

Jacques PIETU précise que l'Assemblée Générale se déroulera les 26 & 27 janvier à Mâcon. Le Trésorier, le Président, la Secrétaire Générale et la secrétaire salariée du Club participent à cette réunion. **ISABELLE** souhaite prendre contact avec des permanents du siège de la FFCAM. C'est un début d'olympiade, avec un renouvellement pour quatre ans (2013/2017) **Jacques PIETU** s'est présenté comme candidat, mais le contentieux professionnel avec la Fédération étant non résolu à ce jour, il retire sa candidature.

A l'issue de la présentation des rapports Moral et d'Activités, **Jacques PIETU** souhaite intervenir, lors de l'Assemblée, sur le thème des deux fédérations porteuses d'activités de montagne, ayant le même objet à savoir « regrouper tous les participants ». Les Statuts des deux fédérations sont quasiment identiques (votés lors de l'Assemblée Générale de la Fédération en 2004. A Annecy, les membres du groupe de Ski Alpinisme Jeunes paient deux cotisations pour participer aux compétitions. Par ailleurs, la représentation de chaque fédération est plus faible auprès des institutions (ministère notamment). La FFME est fédération délégataire pour le ski alpinisme, la raquette, l'escalade et le canyon.

Il s'agit donc aussi de trouver un équilibre « compétition/loisirs » et d'avoir une seule fédération d'ici quatre ans.

En ce qui concerne les activités, un budget n'est pas consommé totalement pour les Sports de Neige. De plus, on calcule un excédent d'un million d'euros sur 3 ans.

Or, une augmentation des cotisation de 2 % est prévue sur le prochain exercice. Le financement des réhabilitations des refuges pose un problème (celui de la Pointe Percée par exemple). Le Trésorier a comme objectif unique de baisser l'endettement à long terme.

Les motions présentées par les Clubs portent sur les Brevets Fédéraux : une réflexion est menée pour construire un Brevet Ski de Randonnée, sans la partie sécurité sur glacier et un Brevet sur Site Naturel Equipé (avec une exigence de niveau 6b). **Philippe GABAUD** précise que la formation serait d'une durée totale de douze jours pour l'ensemble des sites.

Jacques PIETU informe aussi le Comité sur le fait que le Club est lauréat des 8 d'Or pour son action en faveur des Publics Eloignés et pour la bande dessinée des Shabraks « Lost in Grenation » (en vente au Club),

4° QUESTIONS SUR LA COMMUNICATION EXTERNE DU CLUB : PARTENARIAT, SITE INTERNET, PRESSE

François BERUARD s'interroge sur la communication externe au Club : site internet, lettre

d'information, Fête de l'Escalade, Randorientation, presse. Il s'occupe du site internet et de la lettre d'information. Une répartition avait été faite : chaque événement s'occupe des relations avec la presse. Une base de données, pour l'ensemble des relations presse et partenariat, peut-être réalisée, afin de faciliter les relations. A terme, il conviendrait d'avoir un référent par partenaire.

Raymond BERUARD souhaite trouver une équipe, qui souhaite s'en occuper ?

5° QUESTION SUR LA SECURITE DU SITE INTERNET

Le site internet a été piraté trois fois au cours des vacances de Noël. **François BERUARD** précise qu'on utilise une version ancienne de Joomla avec des failles de sécurité. Il a remis en place l'ensemble des éléments nécessaires à la sécurité du site, en attendant une nouvelle version, qui devrait être effective en juin, avec un changement d'hébergeur.

6° QUESTION SUR L'INSCRIPTION DES COLLECTIVES SUR INTERNET

René CHRISTIN a des difficultés pour inscrire ses collectives sur internet. Il s'étonne de la complexité de la démarche et s'interroge sur la redondance des informations entre calendrier des événements et programme. **François BERUARD** explique que tous les événements du Club apparaissent en page d'accueil, et qu'en onglet « participer », « ski de randonnée », se trouvent uniquement les sorties de certains initiateurs. Il faut en effet saisir les 200 collectives. La solution porte sur une contrainte de présentation des collectives en tableau (avec un format particulier) afin de faciliter le travail. Avec le nouveau système mis en place prochainement, la démarche sera simplifiée. L'initiateur validera ou non l'inscription sur internet.

7° QUESTIONS DIVERSES

Jacques PIETU indique qu'une réunion sur l'Ecole d'Aventure a eu lieu le 9 janvier. Huit jeunes sont intéressés dont un trop jeune. Trois de ces jeunes ont déjà participé à la première partie du cycle d'initiation au ski de randonnée. Un trimestre d'Ecole d'escalade a été enlevé, car les jeunes étaient déjà issus de l'Ecole. Une vingtaine de sorties est prévue (le Camp d'Eté, sortie Via Ferrata, ski de randonnée...)

Le Camp doit être déclaré à la préfecture. **Alexandre GILODI** demande s'il est nécessaire d'avoir un BAFD. Ce qui n'est pas le cas.

Raymond BERUARD fait le point sur les nouvelles formulations de la note d'organisation des sorties.

François BERUARD s'interroge sur les compétences nécessaires pour assurer la sécurité de la Box après le dégroupage.

La réception des fauteuils skis s'effectue le 21 mars à la Margéraz.

Prochaine réunion du Bureau : le jeudi 28 février à 19 heures.

Les adhérents peuvent soumettre leurs propositions de questions pour cette date.

Prochaine réunion du Comité Directeur : le jeudi 14 mars à 19 h 30

Chantal ABRY
Secrétaire Générale

Jacques PIETU
Président